



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

COMMUNE DE BETAUCOURT
ARRETE 2025-10

Arrêté modifiant la circulation et le stationnement lors du concert du

Samedi 21 juin 2025

LE MAIRE DE BETAUCOURT,

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant que le concert aura lieu le 21 juin 2025 de 19h à (4 heures 22 juin) et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 – La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le 20 juin 2025 de 23 heures au 16 22 2025, 20 heures dans la rue suivante : rue de Jonvelle

Article 2 – Pendant cette période, la circulation des véhicules sera déviée comme suit : Grande Rue, rue de Raincourt- Rue de Raincourt sera déviée sur Raincourt ou sur la rue des Entes.

Article 3 – Le stationnement sur trottoir sera interdit du 13 au 31 rue de Jonvelle et place du Petit Magny du 1 au 10. Cette rue sera réservée à l'accès des urgences

Article 4 – Les riverains devront prendre leurs précautions afin de respecter cet arrêté

Article 5 – Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être verbalisés, mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire

Article 6 – Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Jussey est chargé de l'exécution du présent arrêté, ainsi que le Maire et les adjoints

Fait à **Betaucourt**, le **13/06/2025**



Le Maire
Lydie BILICHTIN